



Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20141215-
CONSEIL15121418-DE
Date de télétransmission : 14/01/2015
Date de dépôt en préfecture : 14/01/2015

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 décembre 2014**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès THIBault et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Orçay

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

Absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS
Monsieur Jean-Yves THEMIOT,
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard CHAUVIN

OBJET : -----

**STRUCTURES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE
AVENANTS AU MARCHÉ
DE MARCILLY –EN-GAULT**

Nombre de membres
en exercice : 23

Nombre de membres
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention :

Contre :

Adopté à l'unanimité

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, informe l'ensemble des conseillers que les travaux sur l'accueil de loisirs de Marcilly, sont aujourd'hui bien avancés et, sur le point d'être achevés.

Le Président et l'architecte se sont rencontrés et le montant des avenants est maintenant arrêté :

Lot n°1 – VRD - SARL CLEMENT - AVENANT N°1	800.00 €
Lot n°5 – Menuiseries Ext. - RAPAUD-DOSQUE - AVENANT N°2	1 046.15 €
Lot n°6 – Serrurerie - STE PRIGENT - AVENANT N°2	- 950.00 €
Lot n°7 – Electricité - Elec Service Centre - AVENANT N°2	712.00 €
Lot n°8 – Plomberie - Michel LEZE- AVENANTS 1 ET 2	- 2 383.37 €
	903.30 €
Lot n°11 – Menuiseries Int. - RAPAUD-DOSQUE - AVENANT N°2	- 3 918.68 €
Lot n°12 – Revêtement de sols – SBCR - AVENANT N°3	368.00 €

	- 3 422.60 € HT


Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants tels qu'énumérés ci-dessus, concernant le marché de réhabilitation de l'accueil de loisirs de la commune de Marcilly-en-Gault
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Le Vice-Président,



Gérard CHOPIN